

Commune historique de Vareilles
Conseil Communal

Séance du mardi 31 mai 2016 à 19 heures

Etaient présents : Bernard Romieux, Francis Huver, Elisabeth Roger, Louis Boucheny, Joël Cretté, Marie-José Masson, Aline Clément, Jean-Claude Fert, Bernard Davoust.

Absente excusée : Claudine Leclerc

Secrétaire de séance : Elisabeth Roger

1) Subvention aux associations.

	2016	
		exceptionnelle
ADMR	50 €	
Amicale de Villechétive	100 €	
APVV (Amis du Patrimoine de la Vallées de la Vanne)	50 €	
Association des Secrétaires de Mairie (ASEAMAS)	40 €	
Association Brigitte Bardot	70 €	
CREART'IS	280 €	
La POM (Ecole Multisport de Cerisiers)	70 €	
Gymnastique Volontaire de Cerisiers	70 €	
La Puce de Vareilles	280 €	500 €
Musique en Othe	50 €	
Plaisir de Lire	280 €	
Club des 4 Saisons	280 €	
UNA de Cerisiers	80 €	
SPA de l'Yonne	60 €	
Total	2260 €	

2) Bilan des Saint de Glace

	nombre	PU	Dépenses	Recettes
Droit de place	299 M	4.00E		1 196.00
timbres + Logo	240 U	0.67£	PM	
enveloppes	240 U	0.05£	12.00	
papier	500U		16.06	
stands Vittechéti			100.00	
photocopies	750 U	0.05 €	37.50	
Affiches SIGG	500 U	0.384£	192.00	
FLyer SIGG	2000 U	0.048£	96.00	
			453.56	1 196.00
résultat				742,44

Monsieur le maire lit une lettre de la présidente de La Puce demandant cette année une subvention supplémentaire de 500€ pour l'animation de la fête des Saints de Glace. Le conseil communal propose une subvention supplémentaire de 500€.

Il s'ensuit un échange entre les conseillers municipaux sur l'avenir des Saints de Glace. Francis Huver fait remarquer que le conseil municipal est en attente de la position officielle de La Puce pour organiser ou non les Saints de Glace l'année prochaine. La majorité des conseillers pense que l'ensemble de la recette devrait revenir aux organisateurs.

Bernard Romieux estime que ce n'est pas la vocation de la municipalité d'organiser une telle manifestation. Cette organisation doit revenir à une association : La Puce ou autre ou à un comité des fêtes. En revanche la municipalité doit soutenir cette manifestation autant qu'actuellement car c'est un des symboles de Vareilles.

3) Entretien des chemins

Les intempéries vécues par l'Yonne sont les pires depuis 60 ans. Il y a eu un ruissellement très important dans la vallée aux Quesnes. Une fois le bac de rétention plein celui-ci s'est déversé au carrefour de la départementale 20 et de la départementale 76.

Joël Cretté est intervenu 5 fois avec sa pelle pour reprendre et dévier les circulations d'eau. Les services départementaux ayant été dépassés par l'ampleur de la tâche, ce sont les conseillers municipaux qui ont du nettoyer les routes et les barrer.

Toutes les buses ont été saturées, leur diamètre n'était pas suffisant pour évacuer les débits rencontrés.

Une note sera faite aux habitants leur rappelant qu'ils doivent entretenir les fossés et les buses qui traversent leur propriété où qu'ils ont construits.

L'entretien des chemins étaient généralement faits par une entreprise extérieure. Depuis la création de la commune nouvelle l'entretien, plus régulier, est effectué en interne.

Jean-Claude Fert demande que soit nettoyé le canal à la sortie de la source Saint Léger. Celui-ci sera nettoyé dès que le cresson aura fleuri.

4) Trottoirs de l'église à la rue de la Létumière, rue de l'érable.

Un dossier a été fait par Francis Huver. Cela concerne plus de 1 km de trottoir. La solution de réalisation privilégiée est une solution en régie avec les communes de Theil et de Chigy. Cependant, il y a plus de 610 mètres de bordures de trottoir et caniveaux à reprendre. Un appel d'offre commun avec Chigy et Theil sera fait pour ces caniveaux. Il sera étendu à la réalisation des trottoirs.

Pour les trottoirs 3 solutions sont envisagées selon les lieux :

- De l'herbe pour les trottoirs non circulables
- Grave émulsion, fermée par des graviers et de l'émulsion
- Grave + bidim + graviers

Une réunion de travail avec les riverains sera organisée prochainement.

5) Entretien de l'église:

Un nettoyage général a été effectué le 28 mai.

Les tuiles seront remises en place dans une intervention générale sur toutes les bâtiments de la commune dès que le temps le permettra.

Une rampe en calcaire pour piétons et handicapés sera réalisée parallèlement à la façade sud de la rue de l'église à la porte sud.

Un solin doit être fait sur le mur « est » au décroché d'épaisseur des murs pour éviter l'infiltration.

Une étude sera faite pour ouvrir l'église plus souvent. Une permanence est nécessaire.

6) Jardin du souvenir

Celui-ci sera livré fin juillet.

Une réunion sera prévue fin juin début juillet avec les Pompes Funèbres Générales pour l'implantation du jardin du souvenir.

7) Questions diverses :

- L'achat du terrain du bîme doit être fait fin juin. Un projet pour une zone humide de protection de la flore et de la faune devra être fait.
- Un arrêté rappelant l'interdiction de la pêche et de la chasse aux sources du ru sera établi.
- 14 juillet.

Le 13 au soir un apéritif dinatoire, offert par la municipalité, réunira les Vareillois avant un défilé au flambeau dans Vareilles. Cet apéritif dinatoire est à organiser avec tous les commerces locaux de Vareilles. Il n'est pas prévu de feu d'artifice.

Le 14 repas en commun à la salle des fêtes et jeux dans la cour de la mairie.

- Parc des Grolois. Le conseil départemental et le conseil régional considèrent que l'offre touristique est désormais de la compétence de la Communauté de Communes et non de la commune. Ils ne veulent donc pas subventionner l'achat du terrain par la commune. L'achat du terrain par la commune n'est donc pas réalisable.

Fin de séance à 20h 30